



## AVIS À TOUS

Suite à plusieurs événements qui ont eu lieu dernièrement sur le territoire de la municipalité en lien avec des attaques de chiens, la Municipalité prendra dorénavant des mesures plus drastiques afin que la situation cesse. La sécurité des citoyens demeure une priorité pour nous.

Nous tenons de plus à vous rappeler les points suivants :

- La garde d'un chien dangereux est prohibée;
- Un maximum de 2 chiens par propriété est autorisé;
- Le propriétaire doit s'assurer que son chien reste sur sa propriété et y soit retenu à l'aide d'un dispositif;
- Tout hurlement ou aboiement susceptible de troubler la paix et le repos, est strictement défendu;
- Chaque chien doit avoir sa licence (vous devez vous la procurer à la Municipalité, dans les 8 jours maximum suivant l'acquisition, et ce, au coût de 15 \$);
- Il est défendu de laisser errer un chien dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

**NOUS COMPTONS SUR LA COLLABORATION DE TOUS**